

Les PME et la politique

La promotion de la classe moyenne et des petites et moyennes entreprises (PME) est un élément central du programme électoral de presque tous les partis. Bien qu'il soit largement admis que les PME constituent l'épine dorsale de l'économie suisse, et qu'il importe, partant, d'améliorer leur position, elles se sont vues imposer de nouveaux fardeaux au cours des dernières années : les charges administratives, les hausses des impôts et des taxes, les nouvelles normes environnementales, etc. grèvent excessivement les ressources des PME. Un vrai programme de promotion suppose principalement la suppression d'obstacles bureaucratiques, la mise en place de conditions-cadre fiscales avantageuses ainsi que la prise en considération des efforts visant à renforcer le système de formation et de recherche. Le présent dossierpolitique propose un tour d'horizon des nombreuses mesures possibles pour une politique économique axée sur la croissance et favorable aux PME.

Les PME : l'épine dorsale de l'économie suisse

La politique économique doit améliorer les conditions-cadre des PME

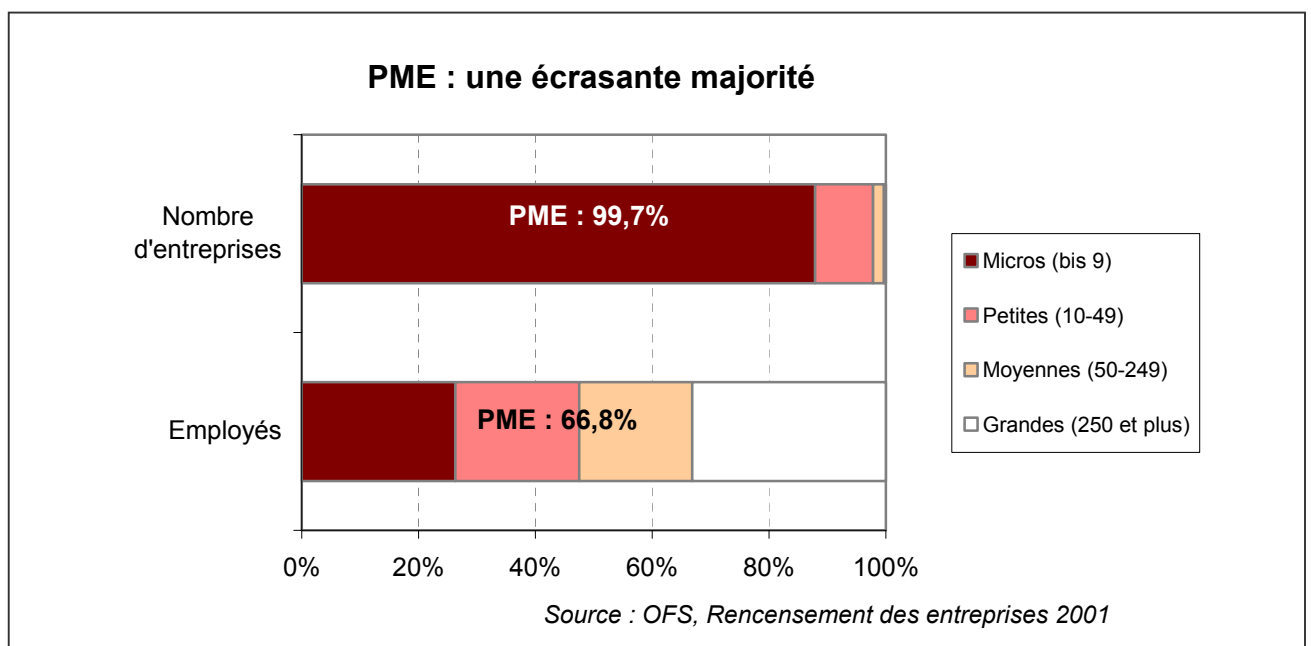
Avant les élections parlementaires, les petites et moyennes entreprises sont souvent couvertes de louanges. Toutes les plateformes électorales encensent les PME avec bienveillance. En effet, les PME sont considérées comme un des vecteurs qui permettra de sortir de l'actuelle récession. Dans sa politique en faveur des PME, présentée en mai 2003, le Conseil fédéral préconise des améliorations dans divers domaines.

Les PME ont toujours joué un rôle majeur dans l'économie suisse. Cependant, l'évolution de ces dernières années ne leur a pas bénéficié. L'épine dorsale de l'économie, si encensée, s'est vue constamment imposer de nouveaux fardeaux. Le fait que les charges administratives ont presque doublé depuis 1985 le montre clairement. En 1985, les PME consacraient 30 heures par mois aux tâches administratives, aujourd'hui ces tâches absorbent 55 heures par mois. La Suisse occupe une position particulièrement mauvaise dans l'étude de la Banque mondiale (2002) qui examine les obstacles à la création d'entreprise en termes de lois et d'exigences dans 75 pays.

PME : l'épine dorsale de l'économie suisse

Les PME représentent la majeure partie de l'économie suisse. Conformément au recensement des entreprises de 2001, 99,7% des entreprises du secteur privé étaient des petites et moyennes entreprises, c'est-à-dire des entreprises comptant moins de 250 employés (cf. graphique ci-après). Les PME emploient les deux tiers environ des 3,6 millions de travailleurs (l'équivalent de 3,1 millions postes à 100%). Les PME génèrent 60% environ du produit intérieur brut de la Suisse et fournissent 70% des places de formation. 88% de toutes les entreprises sont des micro-entreprises, soit des entreprises de moins de 10 personnes. Un bon quart des Suisses travaillent dans des micro-entreprises.

Comme les PME sont nettement moins intégrées dans le commerce international, elles sont moins exposées aux variations cycliques de l'économie étrangère. Jusqu'à présent, leur politique de l'emploi a contribué à stabiliser le marché de l'emploi en Suisse. Tandis que les PME ont embauché du personnel entre 1991 et 1998, les grandes en-



reprises ont réduit leurs effectifs de plus de 20% durant ces années de conjoncture difficile. Cette évolution a ensuite été corrigée par le boom de 1998 à 2001. En effet, durant cette période, les grandes entreprises ont considérablement regonflé leurs effectifs au point d'atteindre un nombre de travailleurs supérieur à celui de 1991 (cf. graphique ci-après).

L'évolution vers une société de services se poursuit en Suisse : en 2001, 72% des travailleurs étaient actifs dans le secteur tertiaire, contre 62% en 1985. Cette orientation croissante de l'économie vers les services bénéficie principalement aux micro-entreprises du fait qu'elles sont plus nombreuses dans le secteur tertiaire que dans le secteur secondaire. Par rapport aux branches économiques, les PME occupent une position prépondérante surtout dans le bâtiment et l'hôtellerie alors que les grandes entreprises dominent dans le domaine du crédit et de l'assurance de même que dans le secteur de la chimie (cf. graphique page 5).

La politique du Conseil fédéral en faveur des PME

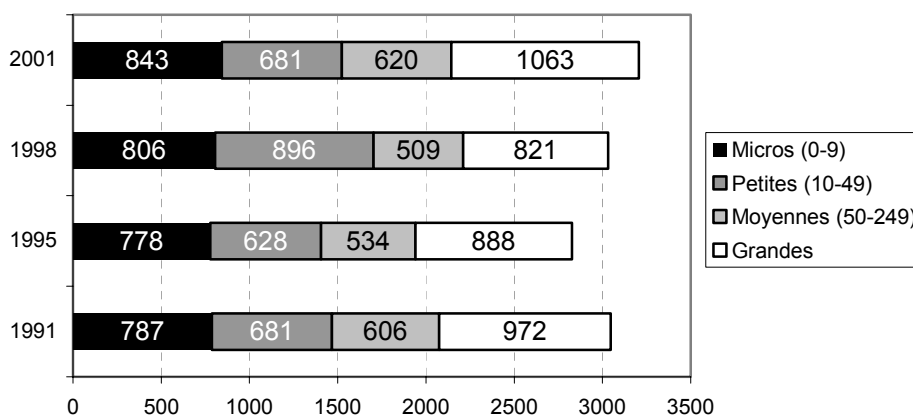
Le Conseil fédéral met, très justement, l'accent de sa politique en faveur des PME sur l'amélioration des conditions-cadre et moins sur les aides financières ou les subventions, contrairement à d'autres Etats de l'OCDE. Les axes principaux de la politique du Conseil fédéral sont l'information, l'amélioration des aspects administratifs, la promotion de l'innovation et du capital-risque ainsi qu'une aide à la création de nouveaux marchés. Les institutions suivantes ont été ouvertes à cet effet :

> « *Task Force PME* » (www.pmeinfo.ch) : ce groupe de travail fournit de nombreuses informations aux PME et sur les PME via Internet. Les informations comprennent des questions pratiques sur le droit du tra-

vail, la fiscalité, la taxe à la valeur ajoutée (TVA), les assurances sociales ainsi que les décisions politiques les plus récentes du Conseil fédéral.

- > Forum PME : en 1999, le Département fédéral de l'économie a créé un forum PME rattaché au Secrétariat d'Etat à l'économie (seco). Ce forum réalise des consultations pour étudier l'impact des lois et ordonnances fédérales sur les PME. L'objectif est de prévenir la mise en place de nouveaux obstacles administratifs et de réduire les charges actuelles.
- > Dans le cadre des coopératives de cautionnement commerciales, il est question de faciliter l'accès des petites entreprises aux crédits bancaires.
- > Le programme de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) consacré aux start-up soutient la création d'entreprises au sein du système de formation et de recherche suisse. La Commission contribue notamment à des projets de recherche appliquée dans la mesure où ils sont réalisés en partenariat avec une haute école. L'objectif est de promouvoir l'innovation et le transfert des technologies.
- > La *CTI Investor Association*, fondée en mai 2003, constitue un lieu d'échange pour les nouvelles entreprises soutenues dans le cadre de la plateforme de la CTI destinées aux start-up. Dans cette association, elles peuvent échanger des connaissances en matière de management et accéder à du capital (capital d'amorçage et early stage). Les membres de l'association sont tenus d'investir dans des start-up CTI dans un délai déterminé.
- > L'OSCE aide les PME à accéder aux marchés étrangers.

Nombre d'employés selon la taille de l'entreprise
(en milliers)



La Suisse en panne de croissance

La Suisse a un problème de croissance manifeste depuis les années 1990. Le Conseil fédéral entend combattre cette diminution de la croissance grâce à un programme en 10 points, axé prioritairement sur les PME : il s'agit, d'une manière générale, d'améliorer les conditions-cadre. Ce programme vise essentiellement à :

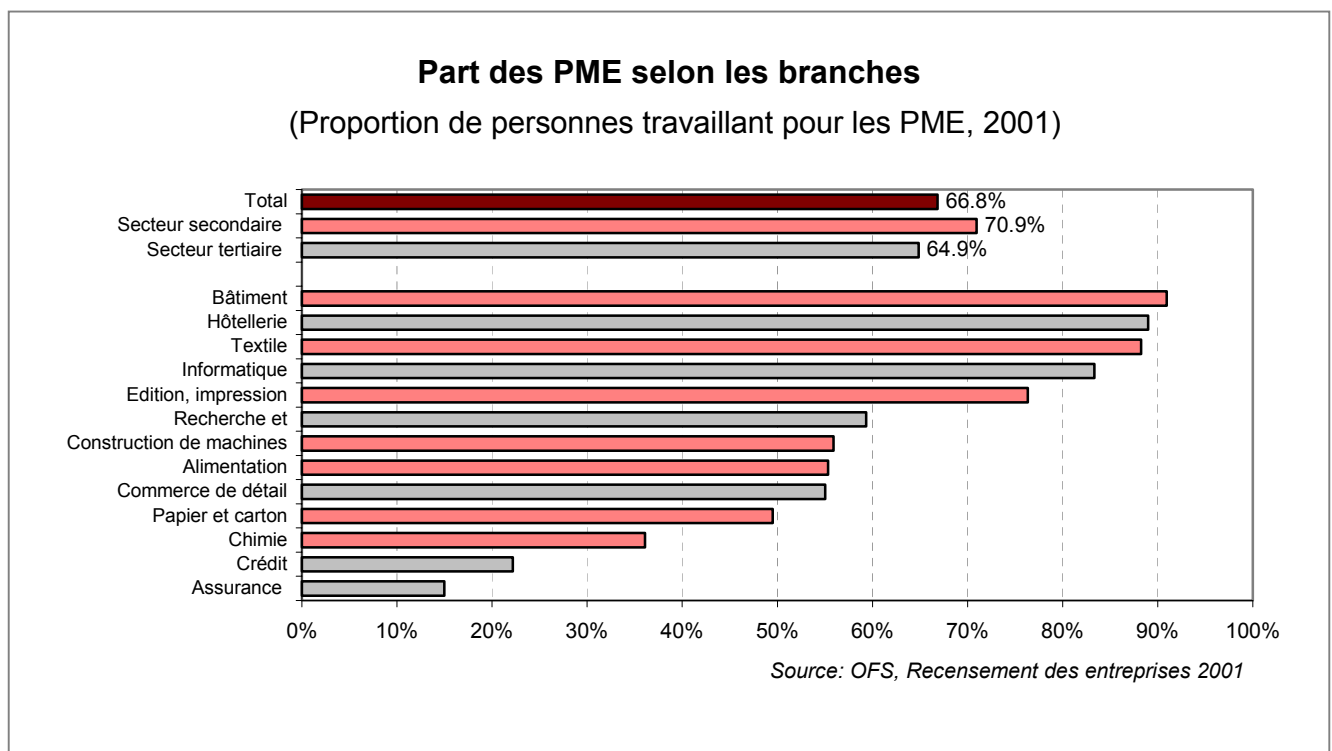
- > améliorer les conditions-cadre des PME, en particulier en ce qui concerne leurs tâches administratives et leur imposition ;
- > promouvoir et renforcer la formation et la recherche ; accélérer le transfert de savoir-faire et de technologies. Les PME doivent bénéficier tant du renforcement de la position des hautes écoles spécialisées que des prestations de la CTI ;
- > améliorer l'imposition des entreprises et la loi sur les sociétés de capital-risque pour optimiser le financement des entreprises ;
- > contrôler les dépenses, stabiliser la quote-part de l'Etat et simplifier le système fiscal pour optimiser la situation fiscale des PME.

Mesures en faveur des PME

En mai 2003, le DFE a publié une brochure sur la politique en faveur des PME qui expose les préoccupations des PME et concrétise des mesures spéciales en leur faveur. Le DFE y reconnaît que, proportionnellement, les frais administratifs tels que les impôts et les assurances sociales grèvent davantage les ressources d'une PME que celles d'une

grande entreprise. En effet, ces frais génèrent des coûts fixes élevés qui, au final, handicapent les PME par rapport aux grandes sociétés. Tant pour les PME que pour les grandes entreprises, il importe donc de créer des conditions-cadre avantageuses qui favorisent l'esprit d'entreprise au lieu de le freiner. Le Conseil fédéral a défini cinq thèmes prioritaires :

1. Création et financement d'entreprise : révision de la loi sur les sociétés de capital-risque, optimisation du cautionnement, révision de l'imposition des options, intensification de l'engagement de la CTI en faveur des nouvelles entreprises.
2. Cyberadministration : introduire la signature électronique pour simplifier les interactions entre les autorités et les PME.
3. Allégement administratif : décompte des assurances sociales et déclarations fiscales en une seule opération, développement des tests de compatibilité PME, contrôler la réglementation.
4. Mesures pour les PME exportatrices : simplifier et normaliser les services dans le monde entier pour les PME suisses.
5. Innovation : faciliter l'accès au savoir-faire dans les hautes écoles, accélérer la mise en application du savoir-faire pour des produits et des services novateurs.



Les points forts de la politique en faveur des PME sont choisis judicieusement. Cependant, c'est la mise en œuvre efficace des mesures qui est déterminante et non l'annonce relative à la prise de mesures. Ainsi, il convient de favoriser une politique économique qui encourage une croissance durable. Pour cela, les conditions-cadre doivent impérativement laisser le plus de liberté possible aux entrepreneurs.

PME : le thème préféré des discours des partis politiques

La majorité des partis politiques sont conscients de l'importance des PME pour l'économie suisse. Ce n'est qu'à la fin de la nouvelle période législative que l'on sait dans quelle mesure le soutien aux PME ne sert que la rhétorique des campagnes électorales. L'évolution de ces quatre dernières années n'a pas bénéficié aux PME.

Les partis bourgeois considèrent que des améliorations seraient bienvenues dans les domaines les plus divers. D'une manière générale, soutenir les PME fait partie intégrante d'une politique économique exhaustive qui vise à surmonter la crise économique. Alors que le PS continue de miser sur un renforcement des réglementations et les programmes d'impulsion pour relancer l'économie, les partis bourgeois souhaitent améliorer le contexte fiscal et d'autres conditions-cadre pour les PME. Les plans relatifs à la mise en œuvre concrète diffèrent d'un parti à l'autre.

- > UDC : le parti présente des mesures concrètes sur sa plateforme électorale 2003-2007. Sa politique en faveur des PME s'intéresse essentiellement à l'artisanat et à la branche du tourisme. Outre la réduction générale des impôts et une baisse des charges sociales sur les salaires, l'UDC exige surtout le relèvement de 100% de la limite fixée en termes de chiffre d'affaires déterminant l'assujettissement à la TVA, le référendum obligatoire pour les décisions relatives à des impôts et des versements obligatoires cantonaux, la dispense des sociétés de moins de 25 collaborateurs de fournir des informations statistiques, la suppression du droit de recours, le maintien du taux de TVA spécial pour l'hôtellerie, l'introduction d'un permis de courte durée impliquant un minimum de formalités pour les travailleurs étrangers dans certaines branches.
- > Le PRD s'est fixé pour ligne directrice générale la simplification des démarches pour la création d'entreprise, un transfert des technologies effectif

vers les PME et une amélioration des conditions-cadre pour les entreprises existantes. Les mesures concrètes qu'il exige sont la mise en œuvre rapide de la loi sur les cartels, le renoncement à toute complication des déclarations de salaire, l'ouverture de bureaux « one-stop » pour la création de PME, la suppression de la double imposition des bénéficiaires, l'allègement des impôts sur les successions en ce qui concerne les entreprises.

- > Le PDC souhaite renouveler les bases de l'économie sociale de marché et mise principalement sur les PME pour sortir du creux conjoncturel, mais aussi sur la recherche et la formation, la suppression d'obstacles administratifs et l'amélioration des perspectives des régions rurales. Il propose de renforcer les PME au moyen des mesures ci-après : division par deux des charges administratives, introduction forcée de la cyberadministration, amélioration des conditions de mise en œuvre de la législation sur les assurances sociales, levée de l'obligation de se soumettre à une révision des comptes pour les petites entreprises, assouplissement des déductions pour les travailleurs indépendants en ce qui concerne le 3^e pilier.

L'économie a-t-elle besoin d'une politique en faveur des PME ?

Le secteur des services, celui de l'industrie et les différentes branches de l'économie ont des intérêts très différents. Il n'existe pas de petite ou moyenne entreprise-type. Plusieurs genres de PME avec leurs besoins et problèmes spécifiques ont façonné notre économie. Ainsi, un restaurant ne s'intéresse pas à la loi sur l'importation et l'exportation de produits agricoles transformés alors que ce texte est d'une importance capitale pour une société exportatrice active dans le domaine de l'agroalimentaire. De même, une PME prospère active dans les produits high-tech se préoccupe moins des conditions de crédit de sa banque qu'une petite entreprise de construction.

La diversité des besoins et des profils explique que les politiciens se font volontiers l'écho des préoccupations des PME, mais qu'ils augmentent continuellement leurs charges. Les charges administratives, la hausse des cotisations, l'introduction de taxes environnementales, etc. pèsent sur les PME. Cette évolution se poursuit alors que les systèmes fiscaux, sociaux et environnementaux sont d'ores et déjà complexes.

Quelques exemples récents :

- > un *nouveau certificat de salaire* est censé remplacer le formulaire bien connu de 1973. La réforme vise à introduire une attestation fiscale qui déclare tous les versements et prestations en nature de l'employeur. Ce document exposerait en détails tous les remboursements de frais et les prestations complémentaires au salaire quelle que soit leur nature (avantages sociaux). Cela engendrerait des frais administratifs exorbitants pour les employeurs, en particulier pour les PME ;
- > révision du CO – *engagement sur le plan social* : obliger les entreprises d'une certaine taille qui procèdent à des licenciements en masse à élaborer un plan social avec leurs employés ;
- > les ordonnances relatives à la *taxe à la valeur ajoutée* totalisent plus de 2600 pages.

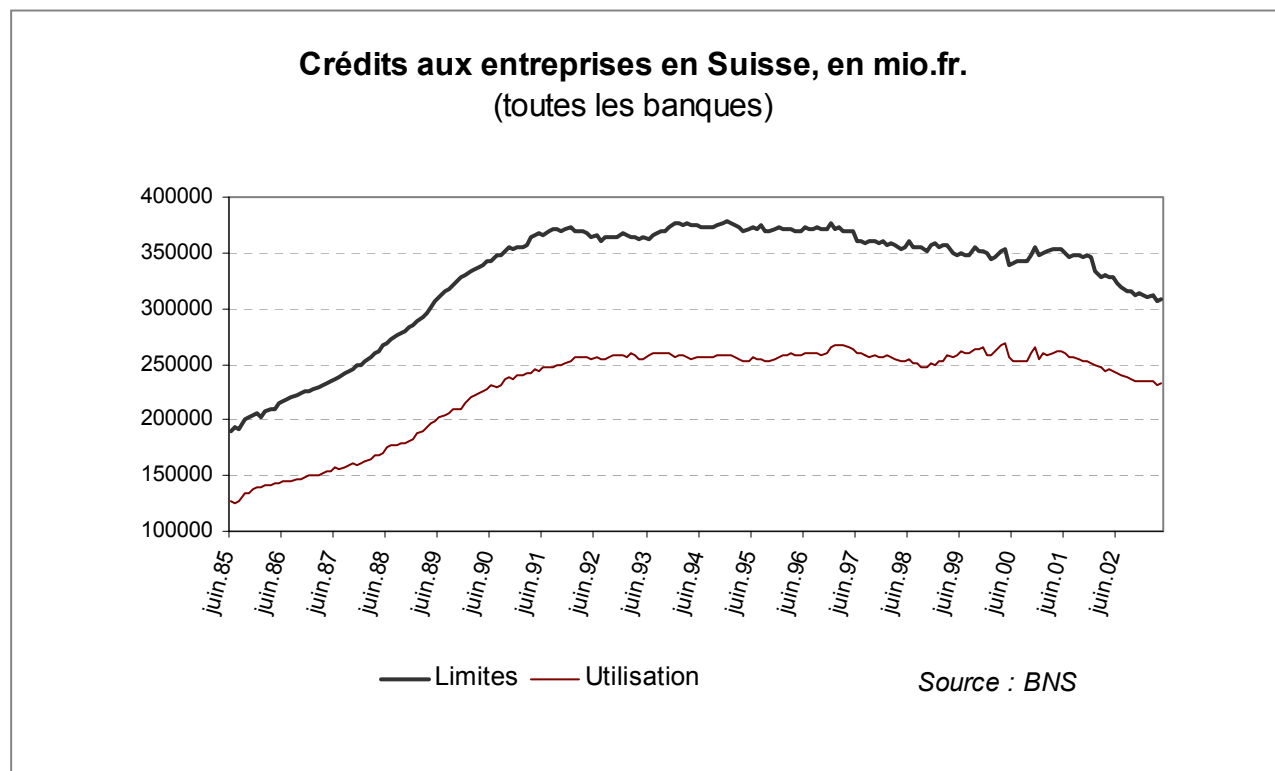
De quelle politique économique nos PME ont-elles besoin ? La position d'economiesuisse

Pour soutenir efficacement les PME, il ne sert à rien de multiplier les dispositifs de promotion, les actions ponctuelles, les subventions et les privilèges. Il faut concevoir une politique économique cohérente qui offre des possibilités de développement optimales à toutes les entreprises indépendamment de leur taille. Les PME n'attendent pas de l'aide de l'Etat, mais une intervention minimale. Une

bonne politique économique favorise toujours également les PME. Elle se caractérise par une politique fiscale modérée, un système de formation et de recherche performant dans lequel les PME sont impliquées ainsi qu'une réglementation raisonnable. economiesuisse accorde une attention particulière à la question du financement des entreprises et à celle de la réduction de la bureaucratie.

Financer les PME

Le financement des PME est un thème qui reste d'actualité en permanence. Les banques – en particulier les grandes banques – sont à nouveau accusées d'accorder des crédits aux petites et moyennes entreprises avec parcimonie. Au cours des dernières années, de nombreuses PME ont dû accepter un abaissement des limites de crédit. Dans les faits, les crédits accordés aux entreprises reculent depuis 1998. Conformément à la statistique en matière de crédit de la Banque nationale suisse, les limites des crédits aux entreprises tendent à diminuer depuis 1998. D'ailleurs, on constate une diminution accrue des crédits aux entreprises depuis la mi-2001, soit parallèlement à la conjoncture. Depuis mai 2001, les limites de crédit fixées par l'ensemble des banques ont chuté de 13%. Plus marqué chez les grandes banques, le recul a été modéré chez les banques cantonales (-1%).



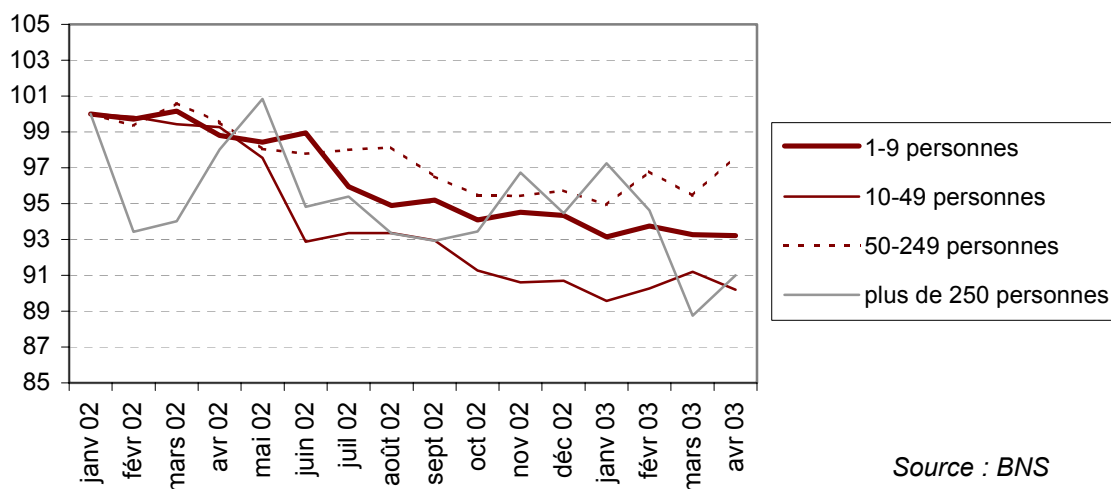
Les marchés financiers évoluent et le marché des crédits subit des changements structurels. L'application de taux d'intérêt reflétant le risque encouru entraîne une épuration partielle des portefeuilles de crédit. Cette évolution est perceptible depuis le début des années 1990 déjà : à la fin des années 1980, les crédits aux entreprises ont considérablement augmenté. Ainsi, la politique d'octroi des crédits parfois insouciant et orientée sur le volume pratiquée par les banques à la fin des années 1980 – un phénomène renforcé par la crise de l'immobilier – s'est traduite chez les banques par un besoin accru de constituer des provisions et d'amortir des investissements. Par la suite, les banques suisses ont professionnalisé leur activité en matière de crédit et ont adopté un système de rating moderne et performant qui classe les sociétés clientes en fonction de leur risque et qui calcule le taux d'intérêt sur cette base. Pendant cette période, l'économie a sombré dans la récession et la croissance du marché des crédits, soutenue jusqu'en 1992, a brusquement fléchi. De 1992 à 1998, le volume des crédits n'a progressé que modérément. Depuis la mi-2001, les crédits aux entreprises évoluent à nouveau à la baisse dans toutes les branches.

Comme les PME recourent davantage aux crédits bancaires que les grandes entreprises, la ventilation des crédits en fonction de la taille des entreprises revêt un intérêt particulier. La Banque nationale suisse possède maintenant

également une statistique des crédits détaillée pour la période après janvier 2002 fondée sur la taille des entreprises (cf. graphique ci-après). Depuis, les limites de crédits ont été abaissées de 6,8% pour les PME. L'utilisation effective des crédits a également reculé, mais dans une moindre proportion (-5,8%). L'évolution varie selon la taille des entreprises : les limites de crédit pour les PME de 10 à 49 travailleurs ainsi que pour les grandes entreprises de plus de 250 employés ont reculé fortement (-10% environ), mais les micro-entreprises et les entreprises de taille moyenne ont été moins touchées.

Le crédit commercial reste une activité clé des grandes banques. Cela est confirmé par le fait que, aujourd'hui encore, une part importante des entreprises disposent d'une ligne de crédit auprès des deux grandes banques de la place. Pour les PME, les grandes banques restent le partenaire le plus solide. Le volume total des crédits accordés aux PME s'élevait à 257 mrd fr. en avril 2003. Les grandes banques ont accordé 44% des crédits contractés par les PME et les banques cantonales 37%. Le gros des crédits aux entreprises sont contractés par les micro-entreprises (52%). Les grandes banques remportent la part du lion auprès des micro-entreprises et des PME de taille moyenne, mais les banques cantonales dominent dans le segment des petites entreprises (10-49 travailleurs). D'une manière générale, les banques cantonales gagnent légè-

Limites des crédits selon la taille de l'entreprise
(Janvier 2002=100)



Source : BNS

rement en importance – leurs limites de crédit sont restées presque inchangées depuis 1999 et elles ont accru leur part de marché dans le secteur des crédits aux entreprises, à l'échelle suisse, à près de 35%.

En résumé, on peut observer que l'évolution des limites de crédit accordées est déterminée par des facteurs inhérents tant à l'offre qu'à la demande. Lorsque la conjoncture ralentit, la demande de crédits diminue fortement. En outre, les prestataires de service nécessitent moins de capital et des crédits inférieurs. La substitution de certains crédits bancaires traditionnels par d'autres outils de financement est également envisageable. Du côté de l'offre, la politique des banques en matière de crédits joue un rôle certain : elle a évolué et prend davantage en considération le facteur de risque. A l'avenir aussi, la concurrence dans le secteur bancaire contribuera à garantir une allocation de capital efficace.

Bâle II : la Suisse est fin prête

Afin de mieux armer les établissements de crédit contre les défauts de paiement, le Comité de Bâle pour la surveillance des banques a défini de nouvelles exigences en matière de fonds propres. Les directives de Bâle II remplaceront la réglementation actuelle au début de 2007. D'après les nouvelles règles, dorénavant, les crédits ne seront plus garantis de manière forfaitaire par des fonds propres. Les taux d'intérêt varieront dorénavant en fonction de la probabilité de défaut. Plus le risque inhérent aux différents crédits est important, plus le taux d'intérêt sera élevé. Les clients dont la solvabilité est mauvaise doivent payer des coûts supérieurs pour leur crédit. En comparaison avec les grandes entreprises, les PME dépendent davantage des crédits bancaires.

Selon une étude de KPMG et de l'Université de St-Gall, les nouveaux principes proposés pour la réglementation des banques n'entraîneront pas de modification substantielle dans le domaine des crédits, car les banques ont déjà procédé aux ajustements nécessaires. En cela, notre situation diffère de celle de l'Allemagne et de l'Autriche. Dans l'étude, de nombreuses sociétés déplorent l'accroissement de la bureaucratie découlant de la procédure de rating. Elles critiquent surtout l'allongement des démarches et le caractère plus formel de la procédure adoptée par les banques. Le calcul du taux d'intérêt sur la base de la solvabilité s'est traduit par une hausse du taux pour seulement 17% des entreprises ; pour 37% des entreprises le taux d'intérêt est resté inchangé et pour 44% il a diminué.

L'étude (KPMG, 2002 : « Ein gutes Rating ist wie die Gesundheit – man wird erst bei einer Verschlechterung darauf aufmerksam ») propose aux entreprises de participer activement au processus de rating pour améliorer leur relation d'affaires avec les banques. En effet, l'évaluation de la solvabilité a une incidence directe sur le taux d'intérêt des capitaux étrangers. Il importe pour cela que les entreprises adoptent une politique plus offensive en matière d'information. Les informations financières doivent être présentées de manière transparente et être fidèle à la réalité. Les banques partent du principe que le nouveau système comporte des avantages pour toutes les parties impliquées.

Grâce à la mise en œuvre rapide des directives de Bâle II, un nouveau durcissement de la politique des crédits n'est pas à craindre. Or une grande part des ajustements nécessaires pour se conformer à Bâle II ont déjà été effectués. On peut s'attendre à ce que les changements dans le secteur financier favorisent d'autres formes de financement. La participation au capital, le leasing, l'affacturage et le franchisage sont des modes de financement auxquels les PME pourraient recourir plus fréquemment. Toutefois, pour ce qui concerne la dotation en capitaux propres des PME, l'élément déterminant reste la politique fiscale.

Nouvelles orientations après Bâle II

Les marchés financiers continueront d'évoluer et de se développer une fois les ajustements nécessaires pour Bâle II mis en œuvre. L'intensification de la concurrence entre les banques accroît leur sensibilité au rendement du capital, ce qui se ressent sur la politique des crédits. Les innovations financières ouvrent des possibilités en matière de financement des entreprises dont les PME peuvent profiter. Ces produits comprennent par exemple les « asset backed securities » (ABS), des titres garantis par des actifs, ainsi que les outils de financement hybrides ou financement mezzanine.

La titrisation des crédits remplace le financement classique via des crédits bancaires. Concrètement, cela signifie qu'une banque vend (en tant qu'initiateur) des parts de ses créances à une structure ad hoc (single purpose vehicle – SPV). Cette société se refinance grâce à l'émission de titres sur les marchés des capitaux. Le pool de créances est divisé en tranches selon la probabilité de perte (tranches AAA et tranche mezzanine). Lors d'une « true sale-ABS », la banque vend les créances à la structure ad hoc (SPV) et lors de la titrisation synthétique, le risque de défaut de

paiement est titrisé via des produits dérivés basés sur des crédits. Pour la banque, les avantages de la titrisation résident dans le déblocage des capitaux propres pour les crédits existants ce qui facilite l'octroi de nouveaux crédits. D'autres avantages résident dans la diversification des risques et l'amélioration des conditions de refinancement. La titrisation synthétique se révèle plus flexible et n'affecte pas la relation commerciale entre la banque et son client.

La titrisation des actifs est un mode de financement nouveau relativement récent qui a vu le jour aux Etats-Unis et prend maintenant de l'ampleur en Europe. Aux Etats-Unis, la titrisation des créances hypothécaires a commencé dans les années 1970. En Suisse, les titres garantis par des actifs peuvent être cotés en Bourse depuis 1997. En 2000, UBS, la première banque de Suisse, a titrisé (titrisation synthétique) une partie de ses risques de crédit en lien avec les crédits d'entreprises suisses de manière à pouvoir les coter.

Le capital mezzanine a gagné de l'importance au cours de ces dernières années. Ce dernier constitue une garantie supplémentaire pour les capitaux étrangers prioritaires et permet de réduire le montant des capitaux propres nécessaires pour garantir le crédit.

Ces nouveaux modes de financement des entreprises créent une base élargie pour le financement des entreprises et optimisent l'efficacité des marchés des capitaux.

Politique fiscale

La politique fiscale doit permettre aux PME, grâce à de nouveaux allègements, de constituer des fonds propres afin de pouvoir prendre des risques et d'innover. En comparaison internationale, les PME suisses disposent de peu de fonds propres. Les allègements fiscaux sont un moyen approprié et nécessaire d'aider ces entreprises à constituer des fonds propres par leurs propres moyens. Ce n'est qu'à cette condition qu'elles pourront prendre des risques et innover. Il n'est donc guère compréhensible que le gouvernement et une partie des parlementaires s'opposent à une nouvelle réforme de l'imposition des sociétés et que, simultanément, ils plaident pour des mesures de promotion qui induiront nécessairement une distorsion de la concurrence.

Alléger la bureaucratie

Les PME sont particulièrement affectées par les réglementations étatiques. Les propriétaires ou gérants n'ont personne à qui déléguer les tâches administratives. Or ces tâches sont particulièrement importantes dans les domaines suivants : droit en matière de construction et d'environnement, droit de l'aménagement du territoire, questions sociales, finance et fiscalité.

Les tests de compatibilité inscrits dans la législation risquent de devenir un exercice effectué purement par obligation. Il importe que le processus d'allègement débute avec un projet concret dans lequel les formulaires dans le domaine social soient simplifiés ou que le formulaire pour annoncer la création d'une entreprise soit uniformisé. Heureusement, certaines actions concrètes commencent à se dessiner. La simplification planifiée de la TVA mérite une mention spéciale tout comme la simplification des décomptes des assurances sociales.

Conclusion

Dans une économie mondialisée et en constante évolution, les PME ainsi que les jeunes entrepreneurs ont besoin plus que jamais de garder les coudées franches et d'avoir une chance de toucher des bénéfices suffisants, deux choses qui font défaut aujourd'hui. Il est possible, à condition que ces deux exigences soient remplies, de constituer des fonds propres et un capital-risque, le seul moyen de favoriser l'exploitation de notre potentiel d'innovation. Or notre pays en a besoin pour créer des emplois et la prospérité. Les structures économiques influencent considérablement le potentiel de croissance d'un pays et les principaux facteurs déterminant la croissance sont étroitement liés à la quantité et la qualité des facteurs de production. Selon l'économie suisse, les PME ont besoin d'une politique économique qui laisse suffisamment de liberté pour encourager l'esprit d'entreprise. Pour cela, il faut :

- > assainir durablement le budget au moyen d'économies et réduire les dépenses de consommation de l'Etat. Diminuer la quote-part de l'Etat permet de libérer des moyens pour investir dans l'économie privée ;
- > créer des conditions-cadre favorables : la réforme de l'imposition des entreprises Il doit être mise en œuvre. Cette réforme pourrait atténuer ou éliminer la double imposition économique des bénéfices distribués, un élément nuisible. La réforme aurait un effet positif sur la croissance. Elle éliminerait la discrimination du financement par émission d'actions par rapport à l'autofinancement et renforcerait l'attrait de la société de capitaux, en tant que forme juridique, auprès des PME ;
- > réduire la bureaucratie en simplifiant les formulaires dans le domaine social et durcir les lois. Etablir une brève liste positive de toutes les lois et règles nécessaires permettrait de supprimer les autres ;
- > soutenir les jeunes entreprises : réviser l'imposition des options surtout importante pour les start-up et en cas de scission (« spin-off ») ;
- > renforcer la formation professionnelle, les formations de troisième cycle ainsi que les institutions visant à promouvoir la recherche (Fonds national et CTI). Intensifier la concurrence, surtout dans les formations de troisième cycle, et améliorer les liens entre les hautes écoles et les

entreprises dans le domaine de la recherche-développement. La planification et l'allocation de moyens dans le système scientifique présentent malheureusement encore des déficits considérables. BL

> **Pour toutes questions :**
brigitte.lengwiler@economiesuisse
rudolf.walser@economiesuisse